



22 rue Anita Conti – BP 674
85016 LA ROCHE SUR YON cedex

Location de salles

Description et tarifs

Salle 1

20 places assises (avec tables) – 40 m²

Tarif location : ½ journée = 45 € TTC
1 journée = 90 € TTC
Soirée (à partir de 18h) = 45 € TTC



Salle 2

22 places assises (avec tables) – 41 m²

Tarif location : ½ journée = 45 € TTC
1 journée = 90 € TTC
Soirée (à partir de 18h) = 45 € TTC



Salle 3

14 places assises (avec tables) – 30 m²

Tarif location : ½ journée = 35 € TTC
1 journée = 70 € TTC
Soirée (à partir de 18h) = 35 € TTC



Location des salles 1 et 2 rassemblées avec sonorisation

42 places assises avec les tables, 70 places assises sans les tables.

Tarif location : ½ journée	= 70 € TTC
1 journée	= 140 € TTC
Soirée (à partir de 18h)	= 70 € TTC

Location de la salle 3 + appartement pédagogique

Tarif location : ½ journée	= 85 € TTC
1 journée	= 170 € TTC

Location des 3 salles

Tarif location : ½ journée	= 100 € TTC (+ 30 € TTC avec appartement pédagogique)
1 journée	= 200 € TTC (+ 60 € TTC avec appartement pédagogique)

Equipped des salles : Accessibilité handicap.
Tables, chaises, 1 tableau blanc, 1 paper-board, 1 vidéoprojecteur.
Parking de 20 places derrière le bâtiment.
Connexion Wi-Fi possible (demander le n° de code)

Conditions de location

Du lundi au samedi. En journée ou en soirée (18h à 24h).

Pas le dimanche.

Possibilité de tenir un buffet (voir les conditions d'organisation). Pas de zone réfrigérée sur place.
Il existe des restaurants à proximité.

Organisation de « pause-café ». Le CEAS peut vous fournir :

- le café et/ou thé. Coût : 2 € TTC par stagiaire pour la journée
- le café et/ou thé + 2 mini viennoiseries. Coût : 3,50 € TTC par stagiaire pour la journée.

Règlement d'utilisation

Engagement de l'organisateur

Il prend contact avec le CEAS au minimum la veille pour convenir de l'organisation matérielle.
La clé est à retirer au secrétariat du CEAS la veille ou le jour même, aux horaires d'ouverture :
9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h 30.

Le CEAS lui fournira les consignes nécessaires.

L'organisateur remettra la disposition des tables et chaises dans l'état initial.
La fermeture des portes, des fenêtres, des volets, de l'éclairage est à vérifier.
Les locaux devront être restitués en état de propreté.

L'organisateur s'engage à faire respecter les règles de sécurité par les participants, ainsi qu'à maintenir le respect de l'ordre public et de l'hygiène.